



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Tarifs

Question écrite n° 39509

Texte de la question

M Michel Hannoun attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'industrie, des P et T et du tourisme, charge des P et T, sur la situation des retraites des postes et telecommunications. Plusieurs representants de ces retraites lui ont indique qu'en 1986, leurs collegues actifs avaient acquis la gratuite du raccordement et de l'abonnement telephonique, ainsi qu'un forfait annuel de taxes de base. Ils indiquent que si l'administration des P et T est un grand service public, apprecie de la population, si elle realise des gains de productivite, c'est en grande partie parce que les retraites actuels ont ete les productifs d'hier, remettant sur pied les P et T de l'apres-guerre et introduisant les technologies modernes dans les services. Par ailleurs, ils rappellent qu'un nombre important de retraites sont d'ores et deja possesseurs de lignes telephoniques, le systeme de raccordement etant donc, de fait installe. Ils ajoutent, egalement, que pour les abonnees a venir, l'augmentation des lignes entrainerait un developpement du volume du trafic, augmentant ainsi les recettes au niveau des communications recues. Il lui demande son avis sur ce sujet, et s'il ne serait pas envisageable d'etendre la gratuite du telephone aux retraites et pensionnaires, sur les memes bases que pour les actifs, ou sur d'autres bases specifiques.

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39509

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : P.T.T.

Ministère attributaire : P.T.T.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1733